



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039  
Courriel : [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

## Infolettre municipale - septembre 2021

### MESSAGE DU MAIRE

Chères Caxtoniennes, chers Caxtoniens,

Un politicien connu a dit : « Si tu veux te faire aimer, ne fais pas de politique, achète-toi un chien! ». Un jour une conseillère municipale m'a fortement suggéré de ne pas lire ce qui s'écrivait à mon sujet dans les médias sociaux, car « tu vas vouloir te suicider! ». Je ne pensais pas que des êtres humains pouvaient avoir autant de haine, même à l'endroit d'une personne qu'ils ne connaissent pas du tout, sans jamais avoir mis les pieds à Saint-Élie-de-Caxton pour plusieurs d'entre eux. Les propos étaient durs, humiliants, blessants, inhumains et nullement justifiés. Certains médias traditionnels ne sont pas en reste. Au-delà d'opinions parfois très mal ficelées et de couvertures journalistiques grossièrement biaisées, certaines enquêtes journalistiques, qui ont remonté avec acharnement, parfois jusqu'à mon adolescence, sont restées sans résultats autres que de démontrer le manque flagrant de professionnalisme et d'éthique de certains journalistes. Il s'agit heureusement d'une minorité!

Les élus municipaux, qui accomplissent leurs tâches avec rigueur, dévouement et probité, sont présentement mal soutenus par les lois municipales pour se protéger contre ce genre d'inquisitions personnelles non justifiées et de propos injurieux qui minent leur réputation. Sans une accusation formelle devant un tribunal, pratiquement rien ne protège un élu municipal de propos mensongers à son endroit, à moins d'investir temps et argent pour aller demander réparation, ce qui ne se fait pas souvent car, comme disent les « experts municipaux », « il faut avoir une cuirasse épaisse pour faire de la politique municipale au Québec; ça fait partie de la job! ». Malheureusement, on oublie que, sous cette carapace, il y a des êtres humains et les membres de leur famille qui n'ont pourtant rien à voir là-dedans, mais qui sont affectés par tout ce tapage blessant et inutile dont le seul but est souvent de « démolir un adversaire politique ». Des gens frustrés d'avoir perdu les élections en 2017 et ne respectant pas le choix démocratique, d'autres frustrés de ne pas avoir obtenu un poste permanent à la municipalité après une période de probation non concluante, des fournisseurs frustrés de ne plus avoir de contrats avec la municipalité même à un prix de 60 % plus élevé que la concurrence, cela en fait beaucoup de personnes frustrées! Mais j'ai agi dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de Saint-Élie-de-Caxton, même au prix de ma réputation personnelle.

Il est dommage que la réputation de personnes, qui s'impliquent honnêtement, généreusement, avec vigueur et passion dans la gestion municipale au service de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton, soit ainsi ternie à la grandeur du Québec. Par le fait même, c'est la réputation de Saint-Élie-de-Caxton qui en a pris un coup! Doublement dommage... et très triste!

Heureusement, au-delà de tout cela, il y a un mouvement de fond, tout en sourdine, mais combien réel. J'ai découvert que la « majorité silencieuse » est plus qu'un concept théorique. Tous ces messages d'encouragements que plusieurs d'entre vous m'avez témoigné m'ont permis de ne pas

lâcher en cours de route et de terminer le mandat que vous m'avez confié, majoritairement, le 5 novembre 2017.

Un maire et un conseil municipal ne sont que de passage. Ils reçoivent un héritage du conseil précédent, ils travaillent de leur mieux et ils laissent au suivant leur propre legs. Nous avons reçu l'entente sur la culture avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui nous a amené à élaborer notre Politique culturelle « [La culture au quotidien](#) », presque unique au Québec; l'achat du terrain et de la bâtisse de la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, qui nous a permis de relocaliser la [BibliothÉlie](#) et d'imaginer le projet du [Parc nature et culture](#) présentement en construction avec des subventions et des commandites de plus de 850 000 \$; l'étude sur le tourisme, qui nous a orientés vers une diversification de notre produit touristique; mais aussi l'étude sur le climat de travail nocif de l'époque, qui nous a obligés à prendre des décisions moins populaires, mais nécessaires pour la saine gestion de la Municipalité.

Nous laissons aussi en héritage : un taux de taxation stable depuis quatre ans (0,83 \$ du 100 \$ d'évaluation); une station de pompage de presque 2 millions de dollars au Domaine Ouellet, qui permet aux résidents de ce secteur d'avoir enfin accès à de l'eau potable; une entente avec nos pompiers sur leurs conditions de travail; l'infolettre mensuelle qui vise à vous informer en toute transparence; la [Politique Familles-Aînés](#) mise à jour avec un plan d'action d'une durée de 5 ans; un Programme de soutien aux organismes renouvelé; des codes d'éthique pour les employé(e)s et pour les élu(e)s; une [politique pour contrer le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail](#); des descriptions de tâches pour nos employé(e)s et des millions de dollars en subventions et en commandites pour alléger notre fardeau fiscal.

Le prochain conseil aura des défis importants à relever, notamment :

- Réviser la taxation en 2022 après le nouveau rôle triennal d'évaluation;
- Négocier avec la CSN le renouvellement de la convention collective de nos employé(e)s;
- Compléter les travaux d'aqueduc au Domaine Ouellet et au Domaine des Bouleaux Blancs;
- Faire les investissements requis en loisirs et au niveau des travaux publics;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique culturelle « La culture au quotidien »;
- Terminer la mise en place du Parc nature et culture et en assurer son animation;
- Réaliser la construction du CPE à la suite de l'octroi des places par le gouvernement.

Je suis très fier du travail d'équipe accompli par les membres du conseil municipal et cela dans un contexte pas toujours facile. J'ai eu le plaisir de côtoyer plusieurs personnes remarquables, entre autres, trois femmes d'exception qui ont démontré depuis novembre 2017 une détermination incroyable pour respecter leur mandat de quatre années, avec compétence, rigueur, dévouement et persévérance : merci Christina, Lucie et Francine. Merci aussi au personnel administratif de la municipalité pour la qualité des services rendus à la population et le soutien indéfectible aux membres du conseil municipal. Merci également aux nombreux bénévoles, notamment à la [BibliothÉlie](#). Je termine mon mandat avec le sentiment du devoir accompli et enrichi d'une expérience humaine que je ne souhaite qu'à ceux et celles qui ont la carapace épaisse!

Un deuxième mandat m'amènerait à l'aube de mes 75 ans. J'ai donc décidé de ne pas poser ma candidature pour le poste de maire de Saint-Élie-de-Caxton à l'élection du 7 novembre prochain.

Je vais peut-être m'acheter un chien!

Merci, bonne chance pour la suite et au plaisir de vous revoir.

Robert Gauthier, maire

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **Centre de la petite enfance (CPE) : une excellente nouvelle!**

Le 30 août dernier, le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi de 29 places en centre de la petite enfance (CPE) à Saint-Élie-de-Caxton. On se rappellera que le comité de parents a déposé une pétition de 250 signatures le 30 septembre 2019 au Conseil municipal qui appuie le projet depuis ses débuts. La vigueur de la mobilisation du milieu pour ce projet qui fait consensus chez nous a certainement contribué grandement à cette décision positive du gouvernement du Québec. Ce projet, en plus de répondre aux besoins urgents des familles, est aussi un dossier de développement local pour la vitalité socio-économique de la municipalité dont l'avenir repose en grande partie sur l'attraction de nouvelles familles.

En partenariat avec les [Services de garde Gribouillis](#) de Louiseville, la Municipalité s'est engagée à fournir un terrain et une bâtisse, en tant que propriétaire de ceux-ci, qui répondent aux besoins et aux exigences pour la réalisation du projet d'un CPE de type « Enfant Nature » à Saint-Élie-de-Caxton. Cet engagement a été confirmé par une résolution unanime du Conseil municipal le 7 décembre 2020. L'organisme locataire à long terme gèrera les opérations du CPE et la Municipalité financera ses responsabilités dans le projet par un règlement d'emprunt également à long terme, qui sera remboursé par les paiements de location de la bâtisse et du terrain. La Municipalité, les Services de garde Gribouillis et le comité de parents travailleront en partenariat à très court terme pour débiter la réalisation du projet qui devrait nous permettre d'ouvrir le CPE au cœur du village au plus tard au printemps 2023.

### **Sentiers du Parc nature et culture**

Le Conseil municipal a octroyé un contrat de 64 000 \$ à la firme Les entretiens Langlois inc. de Saint-Mathieu-de-Parc pour l'aménagement des sentiers au [Parc nature et culture](#). De plus, un autre contrat de 20 550 \$ a été octroyé à Entreprise St-Élie (2020) inc. (Patrick Muise) pour les matériaux requis lors de l'aménagement des sentiers, comme les pierres concassées, les roches et la poussière de pierres.

Rappelons qu'il y a deux composantes majeures dans ce parc : tout d'abord les sentiers, dont les travaux de défrichage ont débuté à l'automne dernier et qui seront complétés au cours des prochains mois dans le cadre des présents contrats. Et puis le préau, dont la construction est en cours; elle a été allouée suite à un appel d'offres au soumissionnaire le plus bas pour une somme de 438 884 \$. Pour plus de détails sur le projet du Parc nature et culture, voir [l'Infolettre de mai 2021](#).

### **Travaux d'asphaltage**

Comme à chaque année, des travaux de rapiéçage d'asphalte sont nécessaires à différents endroits dans la municipalité. Un contrat de 35 625 \$ a été octroyé à Pavages Gravel inc. pour procéder à ces travaux, notamment sur les rues Saint-Louis, Philibert, Chatel, 4<sup>e</sup> rang et chemin des Loisirs. Ces coûts sont assumés en très grande partie par une subvention du gouvernement du Québec.

### **Circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Le Conseil municipal a modifié le [Règlement pour permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux](#). Ce nouveau règlement s'inscrit dans la Loi sur les véhicules hors routes au Québec et l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec. Ces modifications font suite notamment aux changements survenus dans des ententes avec des propriétaires de chemins privés et des usages différents de terrains publics, ce qui oblige la

relocalisation de certains sentiers ou portions de sentier par les opérateurs de clubs de véhicules hors route. Les objectifs de la Municipalité sont de permettre la circulation de ces véhicules jusqu'aux sentiers prévus à cet effet et d'autoriser l'accès à divers services au centre du village pour les usagers de ces sentiers.

### **Prochaine réunion du conseil municipal**

Selon le [calendrier des séances ordinaires du conseil municipal](#) adopté pour l'année 2021 en décembre dernier, la dernière séance du présent conseil devait se tenir le 4 octobre, soit avant la fin de la période des mises en candidatures qui devait être le 8 octobre pour l'élection du 7 novembre. Or, cette date de fin des mises en candidatures a été devancée par le directeur général des élections du Québec (DGEQ) au 1<sup>e</sup> octobre, en raison des nouvelles dispositions sur le vote par correspondance dans un contexte de pandémie. Le Conseil municipal a donc décidé de devancer la dernière séance ordinaire du conseil avant la tenue de l'élection du 7 novembre au **lundi 27 septembre** à 20 h.

Robert Gauthier, maire

\*\*\*

### **INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

#### **Mosaïque sur l'histoire du passé et du présent à la mairie de la municipalité**

Nous sollicitons la participation de la population, des artistes, des artisans, des bricoleurs du dimanche afin de nous présenter un projet incorporant le portrait des maires qui ont siégé à la municipalité de Saint-Elie-de-Caxton dans les années passées.

Ce projet peut être un tableau, une mosaïque, une représentation, incorporant photos des anciens maires et des futurs... L'idée est de présenter l'histoire de la mairie dans la salle communautaire d'une façon originale et artistique.

Nous vous invitons à soumettre votre projet à la municipalité d'ici le 30 octobre, au soin de : [coordinationlct@st-elie-de-caxton.ca](mailto:coordinationlct@st-elie-de-caxton.ca)

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et de vos idées...

Claudette Caron et Lucie Hamelin, conseillères municipales  
Josée Wingen, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme

#### **Informations communautaires**

- **Cours Université du troisième âge (UTA) - session automne 2021**

Il est encore temps de vous inscrire à la formation automnale 2021 tenue en présentiel. La formation aura lieu au [Garage de la culture](#). Un réaménagement de l'espace du centre communautaire est rendu nécessaire suite à l'incendie du 26 juillet survenu à la maison du citoyen. L'UTA de l'UQTR offrira la [formation suivante](#) : Histoire de peur - Lumières et ténèbres avec le formateur monsieur Pierre Letarte. Cette formation de 4 semaines permettra ainsi de terminer la formation déjà amorcée à l'hiver 2020. Elle se déroulera le jeudi, du **30 septembre au 21 octobre 2021**, de 13 h à 15 h 30. Une personne peut s'inscrire sans avoir suivi les cours précédents. Vous procédez à votre inscription en ligne à l'adresse [www.uta.uqtr.ca](http://www.uta.uqtr.ca).

- **Cours de Tai-chi « niveau avancé » - session automne 2021**

Pour une 10<sup>e</sup> année consécutive, se tiendra une session de Tai-chi de niveau avancé, chaque vendredi, à compter de septembre. Les apprenants déjà inscrits aux précédentes sessions ont priorité; le formateur Robert St-Onge les contactera par courriel. La formule proposée est de former 4 groupes composés de 3 personnes sur 4 plages horaires différentes. La durée d'un cours sera de 1 h 15. L'activité aura lieu au [Garage de la culture](#).

- **Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables**

Information destinée aux nouveaux arrivants et un rappel pour les jeunes familles. Depuis juin 2013, votre Municipalité s'est dotée d'un [programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables](#). Ce programme a été mis sur pied pour protéger l'environnement et s'intègre dans un processus de [développement durable](#) puisqu'il prend en compte ses trois (3) domaines : social, économique et environnemental. Un maximum de 125 \$ est remboursable sur preuve d'achat. Les critères du programme et le formulaire de demande sont disponibles sur le [site Web municipal](#).

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

### **Retrait de la vie politique municipale**

Je confirme que je mets un terme à ma vie politique municipale après 12 ans (trois mandats de quatre années) d'implication active au sein du conseil et 52 ans d'engagement en bénévolat auprès de différents organismes de notre communauté. Ce fut un réel plaisir et un privilège de participer à la réalisation de projets et de répondre aux besoins évolutifs de notre population. Soyez assurés que je respecterai mon engagement envers les citoyens jusqu'à la fin de mon mandat.

Je remercie très sincèrement les Caxtoniennes et les Caxtoniens ainsi que mes collègues de la table du conseil municipal pour leur confiance et leur collaboration. Je remercie tous les bénévoles du comité Familles-Aînés et des autres comités auxquels j'ai participé au cours de ces années pour leur implication et leur engagement. Un merci spécial aux employés municipaux pour leur constant et précieux appui.

J'invite les gens qui ont le désir de s'impliquer et de poursuivre le développement de notre communauté à briguer les sièges au sein du conseil municipal. C'est beaucoup de travail et de don de soi, j'en conviens! Si Saint-Élie-de-Caxton connaît un développement récurrent depuis plusieurs années, c'est grâce aux gens qui s'investissent personnellement! Merci à mes prédécesseurs, à l'équipe actuelle et bienvenue à la relève!

Francine Buisson, conseillère municipale

### **Élections municipales 2021**

La question de tous les instants est celle-ci : **Comment susciter l'intérêt des jeunes et des moins jeunes aux élections municipales ? Comment faire pour que les hommes et les femmes puissent être intéressés à se présenter à titre de conseiller-ère ou de maire-mairesse ?**

Dans le dernier numéro de la revue Quorum, la Fédération québécoise des municipalités (septembre 2021, vol. 46, n° 3) se questionnait sur l'importance de susciter la flamme de la relève et de faire davantage de place aux jeunes et aux femmes en politique municipale. Voici un extrait de l'article :

« Aux dernières élections municipales, c'est 9,3 % des postes de conseillers qui ont été remportés par des jeunes et 1,9 % seulement pour des postes de maire. Pourquoi si peu de jeunes de se présentent-ils en politique municipale ?

Une des causes serait la méconnaissance du rôle de l'élu-e ainsi que celui de la municipalité. S'ajoutent également la perception que le poste de l'élu-e convient ou correspond davantage aux personnes d'expérience ainsi que les difficultés de concilier le travail, la vie de famille et l'implication politique.

Invité à se prononcer, Samuel Poulin, âgé de 30 ans et député de Beauce-Sud, expliquait que les jeunes sont des alliés pour le futur et pour le présent. « Les élections municipales de novembre sont un rendez-vous historique pour changer le visage du Québec pour les prochaines années. Les nouveaux élu-es auront de l'impact sur les débats qui nous préoccupent : le retour des jeunes en région, la qualité de vie des jeunes familles, l'accès aux services et bien sûr l'environnement. »

La diversité en politique, c'est essentiel à tous les niveaux. La vitalité de notre démocratie en dépend, et même si l'on voit de plus en plus de femmes s'impliquer au municipal, il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre la parité. »

Alors comment stimuler l'intérêt des jeunes et des moins jeunes, surtout dans un village comme Saint-Elie-de-Caxton ?

Comment dépasser les chicanes de clocher afin de permettre à une municipalité de s'épanouir et d'avancer pour les prochaines années ?

Comment offrir des conditions et une organisation du temps qui permettent à plus de personnes de s'impliquer et surtout de rester durant toute la durée de leur mandat de 4 ans ?

Je vous invite à y réfléchir et à vous demander ce que vous pouvez apporter, malgré le peu de temps que vous permet votre réalité familiale et professionnelle...

Je vous invite à vous présenter aux prochaines élections municipales de novembre prochain...

Lucie Hamelin, conseillère municipale

\*\*\*

## AUTRES INFORMATIONS

[Avis public d'élection](#)  
[Vote par correspondance](#)

**Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton**

**Date du scrutin : 7 novembre 2021**

Par cet avis public, Benoît Gauthier, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2  
Poste de conseillère ou conseiller 3  
Poste de conseillère ou conseiller 4  
Poste de conseillère ou conseiller 5  
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

**Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	

**Attention :** Jeudi 30 septembre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 19 h ET de façon continue; le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

- **Jour du scrutin** : Dimanche 7 novembre 2021
- **Jour de vote par anticipation** : Dimanche 31 octobre 2021

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
  - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
  - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
    - Présentez des symptômes de COVID-19;

---

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.  
Infolettre municipale 7 septembre 2021

- Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Odette Villemure

6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.  
Adresse : 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, téléphone 819 221-2839 poste 2950

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, le 8 septembre 2021

Benoît Gauthier, Président d'élection

### Sûreté du Québec

Vous constatez une situation « anormale » peu importe la nature, mais ce n'est pas une urgence (911) et vous **voulez porter plainte auprès de la Sûreté du Québec** :

Remplissez le formulaire « Requête d'un citoyen », disponible au bureau municipal ou sur le [site Internet de la Municipalité](http://www.st-elie-de-caxton.ca) : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca) | Services aux citoyens | Sécurité publique | Service de police. Dans le formulaire, inscrire à la case « Nom de l'unité » Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé et dans la case « Adresse électronique » [poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca](mailto:poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca). **ou**

Contactez le poste de Saint-Boniface au 819 535-1900